

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

---

3 DÉCEMBRE 2013

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL PAR LE QATAR EN 2022 ET AU RESPECT DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION(1)

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. SÉBASTIAN PIRLOT.

---

---

(1) Voir Doc. n°558 (2013-2014) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Béa Diallo, co-auteur de la proposition de résolution	3
2	Discussion	3
3	Votes	4

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des Communications des Membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 3 décembre 2013(2) la proposition de résolution relative à l'organisation de la coupe du monde de football par le Qatar en 2022 et au respect des droits humains fondamentaux et de conditions de travail décentes sur les chantiers de construction.

### 1 Exposé de M. Béa Diallo, co-auteur de la proposition de résolution

L'auteur rappelle que le Qatar a été désigné comme pays organisateur de la coupe du monde de football en 2022.

Il observe que ce pays brille par l'absence de respect de conditions de travail décentes, ce qui a déjà provoqué la mort de plusieurs dizaines de travailleurs. La confédération internationale des syndicats (CSI-ITUC) considère que la frénésie de construction en vue de la coupe du monde de football risque de coûter la vie à au moins 4000 travailleurs au cours des sept prochaines années si des dispositions ne sont pas prises pour garantir des conditions décentes de travail.

La FIFA s'est déclarée concernée mais a priori non responsable de ce qui se passe au Qatar.

Le 9 octobre 2013, une délégation syndicale internationale qui enquêtait sur les soupçons d'esclavage et de conditions de travail désastreuses s'est vue refuser l'accès à un chantier.

La coupe du monde devrait être le type d'événement levier pour promouvoir les droits de l'Homme.

Alors que nous sommes à la fin de l'année 2013 et qu'il reste encore plus de 8 années avant la coupe du monde de football, il est nécessaire que des mesures vigoureuses soient prises dès à présent par les autorités qataries.

La législation du travail au Qatar n'est pas au niveau des standards internationaux et n'inclut pas le droit des travailleurs à se syndiquer. Nous

sommes loin des bases fondamentales défendues par l'Organisation Internationale du Travail, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité sur les chantiers de construction et un système fort d'inspection.

Il est aussi nécessaire d'en finir avec le système de retenue des passeports des travailleurs étrangers et le système Kafala à savoir le parrainage de tout étranger par un national, qui ouvre la porte à de nombreux abus.

L'enquête publiée par le quotidien britannique « The Guardian » en son édition du 25 septembre 2013 est un coup de semonce qui doit être pris au sérieux.

Le Qatar a lancé un plan d'investissement en infrastructure de 100 milliards de dollars dans le cadre de la coupe du monde de football 2022. Ce projet comprend l'édification de 9 stades, de nouvelles routes, de 55.000 chambres d'hôtel supplémentaires et de connexions de train à grande vitesse.

Cette résolution demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire sienne les positions et les inquiétudes du Parlement à l'égard des travailleurs participant aux chantiers de la coupe du monde 2022.

### 2 Discussion

M. Kubla ne voudrait pas que sa position menant à une abstention soit mal interprétée. D'abord, s'il devait apparaître avec clarté que l'objet de la résolution porte sur une situation dangereuse nécessitant l'urgence, il la signerait tout de suite. Mais dans le cas qui nous occupe, M. Kubla pense que nous manquons de courage car les mêmes phénomènes ont lieu à Dubaï, en Russie et dans d'autres pays. Et là, nous ne les condamnons pas. Pour ce commissaire, on ne vise le Qatar qu'à cause de l'organisation de la coupe du monde alors qu'il existe des dizaines de situations similaires dans d'autres pays.

M. Kubla estime que le principe à prévaloir est le suivant : tous les pays en carence de telles protections sociales avec de tels abus doivent être pointés du doigt.

Il le répète. Il ne combat pas le contenu de ce texte mais il pense qu'il faut avoir le courage de

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Daïf, M. Diallo (Président), M. Maene, M. Pirlot, M. Tomas, M. Walry, Mme Barzin, M. Destexhe, M. Kubla, M. Defossé, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Hazée, M. Onkelinx, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Baeken, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Chritiaens, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Leclère, collaborateur au Cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Vanemmen, Conseiller à Wallonie-Bruxelles international

M. De Primis, expert du groupe PS

Mme Vivier, experte du groupe MR

M. Genot, expert du groupe cdH

viser tous les pays en carence.

**M. Defossé** apportera son appui à la proposition de résolution. Il rappelle que la Belgique ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles sont membres de la Francophonie, une institution ayant une charte relative à la démocratie, à l'Etat de droit et au respect des droits de l'Homme, une institution que le Qatar a rejoint il y a peu. Mais au même moment, ce pays finance l'Aqmi, les terroristes au Mali.

**M. de Lamotte** souligne que son groupe est très attaché à l'éthique dans le sport. Celui-ci interroge, d'ailleurs, régulièrement le Ministre Antoine sur le sujet. Le sport est un moyen très puissant de faire passer quantité de valeurs et de règles de vivre ensemble. Aussi bien la pratique d'un sport que le suivi passionné de champions nous conditionnent et nous apprennent à respecter une série de valeurs essentielles à la société que nous souhaitons défendre et promouvoir.

Le respect des autres et des règles fait partie inhérente du sport, c'est pourquoi, il faut s'assurer qu'il en soit ainsi partout où le sport est présent. Les grands événements sportifs sont autant d'occasions en or pour défendre ces valeurs qui nous sont chères.

Monsieur de Lamotte constate pourtant que les conditions de travail des ouvriers qui participent à la construction des infrastructures de la coupe du monde 2022 au Qatar sont critiquées par de nombreux acteurs de renommées internationales. Le constat est unanime et alarmant, le Qatar ne garantit pas les droits des nombreux travailleurs migrants venus principalement d'Inde et du Népal. On annonce même la mort de 4.000 de ces travailleurs si des dispositions ne sont prises.

Nous sommes ici au-delà des compétences strictes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cependant, nos sportifs participent à ces événements internationaux, et les spectateurs et supporters

sont nombreux. Y prendre part sans s'indigner de tels comportements et sans œuvrer pour que cela change, c'est accepter de ne pas être cohérent avec nos principes et nos valeurs. C'est pourquoi, cette proposition de résolution nous tient à cœur. Il est primordial de dénoncer le non-respect des travailleurs par le Qatar dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde 2022 et d'œuvrer pour le respect des droits de l'Homme.

**Mme Barzin** estime que le débat qui concerne le Qatar est en lien direct avec la Francophonie. Elle reconnaît elle aussi que d'autres pays peuvent être ciblés et qu'il serait opportun de le faire. Mais le statut du Qatar, membre de la Francophonie, donne un élément plus convaincant à la démarche entreprise dans cette résolution. Cette commissaire insiste également sur le traité évoqué dans le « Considérant », traité qui vise à promouvoir les investissements belges au Qatar mais qui dispose aussi d'une clause sociale visant à promouvoir les normes fondamentales du travail dont l'élimination du travail forcé.

**M. Diallo** est convaincu que cette pression internationale a déjà un effet sur les Qataris et leur législation sur le travail. Et cette pression est liée notamment à l'organisation de la coupe du monde.

### 3 Votes

La proposition de résolution est adoptée par 10 voix et 1 abstention.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le Rapporteur*

*Le Président*

S. PIRLOT.

B. DIALLO.